

CNSHSCT des 18 et 19 février 2014

Droit d'alerte à l'unanimité des représentants du personnel au CNSHSCT d'Orange du 18 février 2014

Les témoignages de salariés, les travaux du CNSHSCT, le contenu du rapport de la médecine du travail 2012, l'enquête Secafi 2012 du CNPS font ressortir la souffrance au travail (stress, mal être, pression, manifestations de fatigue, démotivation, anxiété) et la recrudescence de suicides survenus depuis le 1^{er} janvier 2014 nous interpellent tous.

En l'espace d'un an la situation s'est dégradée au travers des suppressions d'emplois programmées sur plusieurs années et l'insuffisance de recrutements, de l'accélération des fusions, des restructurations, des fermetures de sites, des changements de métiers, des changements de l'environnement du travail.

Compte tenu de tous ces éléments les représentants du personnel CFDT, CFE CGC, CGT, FO, SUD au CNSHSCT déposent un droit d'alerte concernant la mise en danger de la santé et la sécurité des salariés au sein d'Orange.

Ils demandent des mesures immédiates et correctives pour répondre à ce droit d'alerte.